

CONCOURS 2013

Le site SIAC2 vient de publier les nombres de contrats offerts aux différents concours du 2nd degré (CAFEP, 3^{ème} CAFEP et CAER) de la session 2013.

1. CAPES			
	CAFEP	CAER	3^{ème} CAFEP
Arts Plastiques	15	15	
Documentation	20	30	4
Education musicale	7	7	
Histoire géographie	100	100	
Langues régionales*	7	3 (néerlandais)	
Allemand	20	25	
Anglais	120	125	5
Chinois	1		
Espagnol	30	40	
Italien	2		
Lettres Classiques	10	10	
Lettres Modernes	110	125	
Mathématiques	105	110	5
Philosophie	10	10	
Physique Chimie	135		
SES	13	20	
SVT	80	59	
Total	785 (-8)	679 (+293)	14 (+3)

2. CAPET		
	CAFEP	CAER
Arts Appliqués*	10	
Biotechnologie*	11	6
Eco Gestion Comptabilité et finance		6
Eco Gestion Communication, organisation	6	6
Eco Gestion Marketing	8	8
Hôtellerie Production et ingénierie culinaires		1
STMS	15	15
Sciences industrielles de l'ingénieur*	6	
Total	56 (+9)	42 (-5)

3. PLP		
	CAFEP	CAER
Arts Appliqués*	8	8
Biotechno option Santé-environnement	18	20
Eco Gestion commerce et vente	20	
Esthétique-cosmétique		15
Génie civil *	2	3
Génie électrique*	3	4
Génie Industriel*	1	3
Génie Mécanique*	3	
Hôtellerie-restauration*	14	
Lettres-allemand		2
Lettres-anglais	15	15
Lettres-espagnol	20	
Lettres-histoire	30	35
Math-Sciences	20	30
STMS	15	13
Divers*	6	1
Total	175 (+36)	149 (+42)

*Différentes options

4. CAPEPS		
	CAFEP	CAER
EPS	70 (-40)	70 (+10)

5. CAER Agrégation	
Arts Plastiques	5
Eco Gestion	12
EPS	15
Génie Electrique	
Histoire Géographie	10
Allemand	4
Anglais	15
Espagnol	10
Italien	2
Lettres classiques	5
Lettres modernes	16
Mathématiques	18
Musique	2
Philosophie	5
SES	5
Physique chimie	11
Sciences de la vie	15
Total	150 (+50)

Si ce n'est déjà fait, vous avez jusqu'au 25 octobre pour vous inscrire au CAER.

6. Concours Réservés et Examens Professionnels.

La loi du 12 mars 2012 est venue modifier :

- les conditions d'accès au CDI
- **les modalités d'obtention d'un contrat (provisoire puis définitif) et d'une rémunération de titulaire (Certifié ou PLP) par des Concours Réservés et des Examens Professionnels.**

Un projet de décret d'application a été soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation du 27 septembre.

Le calendrier, les modalités...ne sont pas encore connus.

Le site SIAC2 annonce 560 postes pour les Concours Réservés CAPES/CAPET/PEPS (sans précision sur les sections ouvertes ni sur les répartitions).

L'accès PLP se fera par Examens professionnels (Contingents inconnus)

Attention ! Si vous optez pour l'enseignement catholique

- a. **Conformément à l'Accord sur l'Emploi du 2nd degré, avez-vous bien fait connaître au Président de la Commission Académique de l'Emploi votre inscription à un concours (sous couvert de votre chef d'établissement)?**

- b. **Pour les maîtres délégués (DA et suppléants), avez-vous bien le pré- accord ou l'accord de la CAAC ?**

N'oubliez pas de consulter le site de FORMIRIS pour la préparation des concours (2013 et 2014).